

Diplôme national du brevet 2021 : 88,6 % d'admis, en baisse de 2,6 points par rapport à 2020 mais stable par rapport à 2019

Lors de la session 2021 du diplôme national du brevet (DNB) dont l'ensemble des épreuves écrites et orale ont été maintenues (contrairement à la session 2020), le taux de réussite global s'établit à 88,6 %, en recul de 2,6 points par rapport à 2020, mais à un niveau comparable à celui de 2019 (88,8 %).

Après une session 2020 largement perturbée par la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, ayant entraînée une annulation de toutes les épreuves finales, la session 2021 a pu se tenir selon ses modalités de délivrance classiques. En effet, malgré une année scolaire encore perturbée par les conditions sanitaires en vigueur, l'ensemble des épreuves écrites et orale ont pu se tenir de manière normale.

À la session 2021, 76 898 candidats ont présenté le DNB dans l'académie de Versailles : 95,5 % en série générale et 4,5 % en série professionnelle. Cet effectif est supérieur de plus de 2 100 candidats par

rapport à celui de la session 2020. Le taux de réussite global s'établit à 88,6 %, en baisse de 2,6 points par rapport à celui observé à la dernière session. Néanmoins, ce taux est proche de celui enregistré à la session 2019 (88,8 %), avant la crise sanitaire. Il est légèrement supérieur de 0,6 point au taux de réussite national (88,0 %, en baisse de 2,5 points).

En comparaison avec les académies franciliennes, il est au-dessus de 1,3 point du taux de réussite de Créteil (87,3 %, en baisse de 1,4 point) mais en-dessous de 2,1 points de celui de Paris (90,7 %, en baisse de 1,6 point).

Un recul de 2,4 points en série générale (89,2 %)

La part d'admis en série générale dans l'académie de Versailles s'établit à 89,2 %. Cette part est inférieure de 2,4 points à celle de la session 2020 et de seulement 0,3 point à celle de la session 2019.

Au niveau régional, ce taux de réussite est supérieur de 1,2 point à celui de Créteil (88,0 %, en baisse de 1,4 point) mais il est inférieur de 2,2 points à celui de Paris (91,4 %, en baisse de 1,4 point). Il est légèrement au-dessus de 0,2 point à la moyenne nationale (89,0 %, en baisse de 2,4 points).

Tableau 1 : Taux de réussite par département au diplôme national du brevet 2021 (en %)

	Yvelines		Essonne		Hauts-de-Seine		Val-d'Oise		Académie	Evol. (pts)
	Taux	Evol. (pts)	Taux	Evol. (pts)	Taux	Evol. (pts)	Taux	Evol. (pts)		
Générale	90,1	-1,9	87,7	-3,4	92,1	-1,5	86,3	-3,5	89,2	- 2,4
Professionnelle	78,7	-3,6	73,5	-10,4	83,1	-0,3	72,8	-3,0	76,3	- 5,0
Total	89,6	-2,0	86,9	-3,8	91,8	-1,4	85,6	-3,5	88,6	- 2,6

Champs : tous candidats
Source : Edeca

Le taux de réussite en série générale diminue dans tous les départements de l'académie. La baisse est un peu plus prononcée dans le Val d'Oise (-3,5 points) et dans l'Essonne (-3,4 points) dont le taux de

réussite s'établit respectivement à 86,3 % et 87,7 %. Elle est moins marquée dans les Yvelines (-1,9 point) et les Hauts-de-Seine (-1,5 point) avec respectivement de 90,1 % et 92,1 % de succès.

Une baisse plus marquée de -5 points, en série professionnelle (76,3 %)

Le taux de réussite de la série professionnelle est en net recul par rapport à la session 2020 (76,3 %, -5 points) mais reste bien supérieur à celui de la session 2019 (71,7 %, +4,6 points).

Au niveau régional, ce taux de réussite est légèrement supérieur de 0,3 point à celui de Créteil (76,0 %, en baisse de 1,9 point) et bien au-dessus de 7,5 points à celui de Paris (68,8 %, en baisse de 9,1 points).

Le taux académique se situe en dessous de 1,7 point de la moyenne nationale (78,0 %, en baisse de 4,2 points).

Au niveau départemental, les Hauts-de-Seine présentent le meilleur taux de réussite (83,1 %, en baisse de 0,3 point). Les Yvelines (78,7 %) et le Val d'Oise (72,8 %) affichent une diminution semblable (respectivement -3,6 points et -3,0 points). Enfin, l'Essonne (73,5 %) est de loin le département qui présente la plus forte baisse (-10,4 points). Cela est à mettre en perspective : ce département a connu à la session 2020 la plus forte hausse du taux de réussite en série professionnelle (+13,6 points).

Bibliographie :

- Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Note de service du 22 décembre 2017 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet à partir de la session 2018, *Bulletin Officiel de l'éducation nationale*, n°1, 4 janvier 2018. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo42/MENE1731896N.htm?cid_bo=122780
- Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Modalités d'organisation de l'examen du diplôme national du brevet pour l'année scolaire 2020-2021 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, Juin 2021. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/diplome-national-du-brevet-2021-323735>